



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 33 000.00 pour le remplacement de la barrière sise sur le mur du chemin des Etroits/RC5.

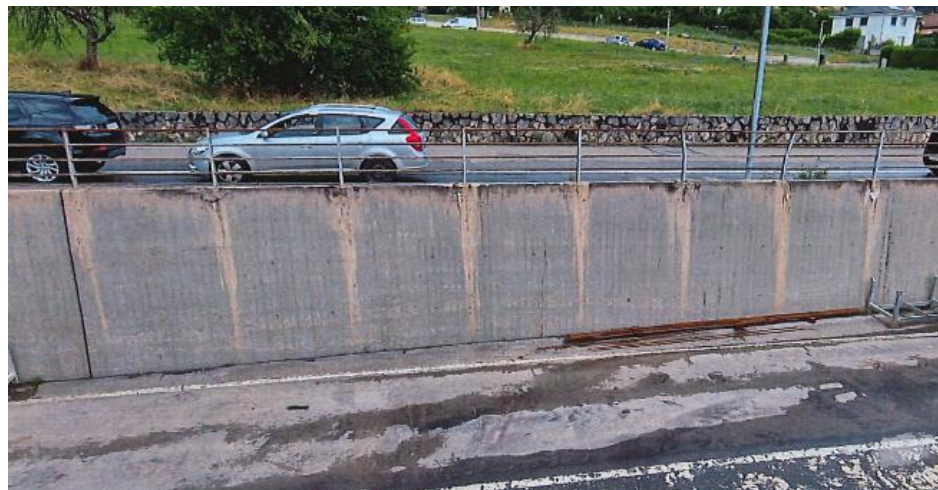
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

0. INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, l'entrée ouest de la localité de Cornaux est tributaire de divers travaux d'infrastructure conséquents.

Ce faisant, il a été constaté que le mur de soutènement situé entre la RC 5 et le chemin des Etroits devait faire l'objet d'un assainissement. En effet, la barrière placée à son sommet a été scellée dans le mur lui-même.

Or avec le temps, les montants métalliques ont été à l'origine de dégradations (voir photos) nécessitant des travaux de remise en état.





1. CONTEXTE

Des discussions avec les services de l'Etat, il est finalement ressorti que les travaux de remise en état du mur seraient à charge de l'Etat et les coûts de la barrière pour la sécurité des usagers de la rue des Etroits seraient supportés par la commune.

Toutefois, il n'a pas été possible d'avoir une bonne coordination pour fixer l'agenda des travaux. Ainsi les travaux d'assainissement du mur ont commencé début novembre 2025. Ceux-ci ont nécessité la dépose de la barrière obligeant la commune à installer un dispositif de sécurité spécifique pour les piétons de la rue des Etroits, piétons composés d'enfants et d'adultes se rendant au village ou en y revenant.

2. MARCHÉ PUBLIC

Selon l'avancement des discussions, plusieurs devis ont été demandés. Finalement au vu du coût à charge de la commune pour la barrière, celle-ci s'est tournée auprès d'une entreprise de la place dans la procédure dite de gré à gré.

3. SOLUTION CHOISIE

Les normes applicables pour la nouvelle barrière sont strictes quant aux dimensions et au genre de garde-corps à installer afin d'assurer la sécurité des piétons.

Ainsi, il nous est proposé d'installer une barrière en tubes acier 60x30x3 mm avec plaques de base soudées. Le cadre est en fer plat 40x10 mm et avec barreaux rond 12 mm fixés entre poteaux. La fixation est sur le mur béton avec visseries en acier inoxydable A4. Le tout zingué au feu.

Il s'agit d'une nouvelle barrière qui aura la même longueur que l'ancienne soit 59 mètres pour une hauteur de 1000 mm.

4. CONSÉQUENCE FINANCIÈRES

La proposition soumise est la suivante :

| | | |
|--|-----|------------------|
| Barrière telle que décrite ci-dessus | CHF | 26 255.00 |
| TVA à 8.1% | | 2 126.66 |
| Total | | 28 381.65 |
| A cette somme, il y a lieu encore de prévoir un montant pour les coûts d'ingénieur mandaté pour le calcul de la statique et de la fixation et les imprévus | | 4 600.00 |
| Total | | 32 981.65 |
| Montant de la demande du crédit d'investissement | | 33 000.00 |

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Cornaux, le 17 novembre 2025

LE CONSEIL COMMUNAL

